

Demande d'autorisation d'accès en Centrale de Caractérisation

(à joindre à la demande d'un badge d'accès au LCI)

Je, soussigné(e), personnel de l'IEMN*

Enseignant-chercheur <input type="checkbox"/>	AITOS <input type="checkbox"/>	Post-Doc <input type="checkbox"/>	
Chercheur CNRS <input type="checkbox"/>	Thésard <input type="checkbox"/>	Stagiaire <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Niveau:
ITA CNRS <input type="checkbox"/>	DEA <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Département :

Groupe :

Responsable :

demande l'autorisation d'accès en centrale de caractérisation.

Types de mesures à réaliser :

.....

.....

Date

Signature du responsable
de groupe

Signature du demandeur

Avis et signature du responsable de la Centrale de Caractérisation

* Cocher les cases correspondantes

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME DE NANO-CARACTERISATION RF&MEMS

Le présent règlement a pour objet de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la plateforme. Ce règlement s'applique à tout le personnel permanent de l'EMN, aux intérimaires, aux stagiaires ainsi qu'aux visiteurs de la centrale de caractérisation.

Chapitre 1: Hygiène et sécurité

Article 1: Accidents, Incendie et procédure d'alerte.

- Appliquer les consignes de sécurité. Elles sont affichées aux accès couloirs de chaque étage amenant la plateforme de caractérisation RF&MEMS ainsi qu'à l'intérieur de la plateforme sur les portes des locaux techniques à proximité des téléphones.
- En cas de déclenchement d'une alarme incendie, vous devez immédiatement évacuer le bâtiment par l'issue de secours la plus proche, et rejoindre le point de rassemblement à l'entrée du parking.
- En cas de déclenchement d'une alarme (sirène) de détection gaz à l'intérieur de la plateforme, vous devez immédiatement évacuer la zone à risque et rejoindre le palier d'étage à proximité des sanitaires. Dans la mesure du possible, prévenir l'équipe maintenance et logistique (Pascal DELEMOTTE au 7994 ou Jean-François DEMEYER au 7852).

EN CAS D'INCENDIE

HEURES OUVRABLES : 9h00 – 16h30 → ☎ L'ACCUEIL au 1999 puis 0.18

HEURES NON OUVRABLES : → ☎ LES POMPIERS au 0.18 puis LE GARDIEN au 7910 (après 18h30)

EN CAS D'ACCIDENT

HEURES OUVRABLES : 9h00 – 16h30 → ☎ 0.15 ou 0.18 puis L'ACCUEIL au 1999

HEURES NON OUVRABLES : → ☎ 0.15 ou 0.18 puis LE GARDIEN au 7910 (après 18h30)

Article 2: Dispositif de protection et sécurité

- Zone photonique (Etage1): le port de lunettes est obligatoire dès que le voyant situé à l'entrée de la zone est allumé. Il indique la présence de lasers classe 3 et 4 en fonctionnement.
- Zone cryogénique et zone Non linéaire (Etage2): port de lunettes de protection et Gants en cas d'utilisation de produits cryogéniques.

Article 3: Repas et boissons

- Toute nourriture est proscrite à l'intérieur de la centrale de caractérisation.
- Seules les boissons bouchonnées sont tolérées.
- Boisson alcoolisée et cigarette ne sont acceptées.

Article 4: téléphone portable

- L'usage modéré du téléphone portable est toléré. Toutefois, sans besoin particulier, les téléphones doivent être en mode avion afin de ne pas polluer les mesures bas-bruit.

Article 5: Produits de risques inconnus

- Pour être utilisé dans la plateforme, tout produit inconnu doit posséder la fiche de données sécurité du produit (FDS) et être approuvé par le référant chimie du LCI, Mr David Guérin (tel :7907, bureau LCI-147).
- Pour toute utilisation de ces produits, il est impératif d'en informer le responsable de la plateforme

Article 6: Hygiène

- Les sur-chausses mises à disposition dans le sas d'entrée sont obligatoires pour l'accès en zone de mesure.
- Une bonne hygiène corporelle doit être observée en raison des nécessités de la vie en collectivité (hygiène personnelle)
- Les postes de travail doivent être maintenus propres.

Article 7: Travail isolé

- Pour des raisons de sécurité, aucun usager ne peut travailler seul dans la plateforme de caractérisation. Si un usager est amené à travailler seul sur un étage de la plateforme de caractérisation, il doit tenir informé une tierce personne, elle-même autorisée.

Chapitre 2: Règles générales-Organisation de travail

Article 8: horaires d'ouverture

- Pour toute personne autorisée, la plateforme de caractérisation est ouverte aux usagers de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, en dehors des fermetures annuelles du LCI,
- Un accès en zone étendue est possible de 8h00 à 22h00 sur demande spécifique auprès du responsable de la plateforme caractérisation RF&MEMS.

Article 9: pré requis d'accès

- L'accès à la plateforme caractérisation RF& MEMS est limité aux personnes autorisées et fait l'objet d'un contrôle d'accès par badge. Le badge est personnel. Il est strictement interdit d'entrer en utilisant le badge d'une autre personne.
- Adresse mail professionnelle obligatoire.

Article 10: habilitation

- Les équipements ne peuvent être utilisés qu'après formation par le personnel technique.
- Zone photonique : formation spécifique à la sécurité laser est obligatoire pour accéder à cette zone, en accord avec le chercheur référent J.F. Lampin

Article 11: réservation de bancs de mesure

- La réservation se fait uniquement auprès du personnel technique de la plateforme.

Article 12: équipement extérieur

- L'utilisation d'équipement extérieur au sein de la centrale doit être autorisée par le personnel de la plateforme.
- Les équipements doivent être préalablement nettoyés, dépolvoisés, à l'extérieur de la centrale.

Article 13: sortie de matériel

- la sortie de matériels doit être signalée et autorisée par le responsable de la plateforme caractérisation RF&MEMS.

Article 14: Informatique et réseau

- L'utilisation de clés USB sur les ordinateurs de la centrale est formellement interdite.
- Les utilisateurs de la plateforme sont automatiquement inscrits sur la liste de diffusion «plateforme caractérisation»: iemn-carac@univ-lille1.fr
- La plateforme dispose d'un serveur sécurisé sur lequel toutes les données générées doivent être sauvegardées par le personnel de la plateforme, Chaque utilisateur possède un accès en lecture aux données de son équipe.
lcserv@iemn.univ-lille1.fr | carac@iemn.univ-lille1.fr

Article 15: accès local technique

- L'accès au local technique de chaque étage est interdit aux utilisateurs.

Article 16: personne extérieure au laboratoire

- Toute personne ne possédant pas de badge pour accéder au LCI de l'ITEMN doit impérativement être accompagnée en permanence par une personne autorisée.

Article 17: rangement des échantillons

- Possibilité de stocker les wafers sous environnement propre azote.
- Les entrées/sorties sont consignées par le personnel technique.

Article 18: contacts plateforme de caractérisation

	Bureau	Personnel	
277		vanessa.avramovic@iemn.univ-lille1.fr	03.20.19.79.30
277		sophie.eliel@iemn.univ-lille1.fr	03.20.19.79.30
277		etienne.okada@iemn.univ-lille1.fr	03.20.19.79.30
270		sylvie.lepilliet@iemn.univ-lille1.fr	03.20.19.78.45
111		guillaume.ducournau@iemn.univ-lille1.fr	03.20.19.78.47
	Plateforme		
	Étage1 zone centrale		19.04
	Étage1 zone photonique		03.20.19.78.86
	Étage2 zone centrale		19.88